

savoir, les talents et les compétences développés par des années de dur travail que les universités sont des institutions importantes.

Le patrimoine des universités n'est pas source de gratification immédiate, il est encore moins voué à un succès constant et infaillible.

Son importance est d'un tout autre ordre: le patrimoine des universités européennes est l'un des exemples les

plus cohérents et les plus importants de succès et de réalisation durables que l'Europe ait jamais connus.

Concevoir des politiques pour la gouvernance et la gestion de ce patrimoine doit être un élément de réponse à ce défi: comment, à l'ère du clip vidéo, faire mieux connaître et mieux comprendre une institution qui, par définition, a et doit avoir une vision à long terme? ■



Contact:

Sjur Bergan

E-mail: sjur.bergan@coe.int

Nuria Sanz, expert consultant pour le projet sur le patrimoine des universités européennes

E-mail: nuria.sanz@coe.int

Politiques linguistiques

Contact: decs-lang@coe.int

Site web: www.coe.int/lang/fr

Plébiscite pour les nouvelles initiatives en matière de politiques linguistiques éducatives

La Conférence «Langues, diversité, citoyenneté: Politiques en faveur du plurilinguisme en Europe» tenue du 13-15 novembre 2002 à Strasbourg a rassemblé une centaine de décideurs politiques et des experts issus des Etats membres, du Canada et d'Afrique du Sud.

Dans le cadre du suivi de l'Année européenne des langues 2001, la Conférence s'était fixé comme objectifs:

- i) d'explorer comment les formations plurilingues et l'éducation au plurilinguisme pouvaient être mieux prises en charge par les systèmes éducatifs et
- ii) de mettre en évidence l'apport à ces finalités des instruments déjà disponibles (*Cadre européen commun de référence pour les langues et Portfolio européen des langues*) et de ceux récemment mis au point (*Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe et Profil de politiques linguistiques éducatives nationales*), qui ont suscité l'intérêt des partenaires et sont exposés plus loin.

La Conférence a examiné des questions préoccupant actuellement les décideurs en matière de politiques linguistiques, telles que le besoin de diversification dans les programmes scolaires et le «rôle de l'anglais» ou le

concept du plurilinguisme et ses formes de réalisation possible par les systèmes éducatifs nationaux, à partir d'instruments comme le Guide et les Profils, qui prennent eux-mêmes appui sur le Cadre et le PEL.

Détails: Site web / Conférence sur les politiques linguistiques éducatives

Assistance pour l'auto évaluation des politiques linguistiques éducatives nationales

Lancée fin 2002 en Hongrie, cette nouvelle activité d'élaboration de Profils nationaux est destinée à aider les pays dans l'analyse de leurs politiques linguistiques éducatives, par exemple dans l'objectif d'une évolution de la politique au sein du pays. Cette auto-évaluation de la politique est menée dans un esprit de dialogue avec des experts du Conseil de l'Europe agissant en tant que catalyseurs dans ce processus.

En termes pratiques, les autorités préparent un rapport national comprenant une vue d'ensemble de la politique linguistique éducative et identifiant ses priorités.

Sur la base de ce rapport, le groupe d'experts du Conseil de l'Europe procède à une visite d'une semaine afin de rencontrer les parties concernées et d'acquérir une meilleure compréhension de la situation. Le rapport des

experts basé sur cette visite donnera finalement lieu à une table ronde rassemblant les parties et partenaires concernés.

Le résultat final consiste en l'élaboration d'un *Profil de la politique linguistique éducative du pays* – document élaboré conjointement par les experts du CE et les autorités du pays – qui peut servir d'outil au pays pour la reformulation de sa politique.

En 2003, trois nouveaux pays se sont portés candidats pour cette activité (Norvège, Slovaquie et Chypre) et d'autres pays ont exprimé leur intérêt.

Détails: Site web / Elaboration de politiques

Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe

La finalité de ce *Guide* est de proposer un instrument d'analyse qui serve de document de référence à l'élaboration ou à la réorganisation des enseignements de langue dans les états membres.

Il offre une analyse des approches actuelles à la lumière des principes du Conseil de l'Europe (partie 1), identifie les conditions techniques nécessaires aux prises de décisions appropriées (partie 2) et offre une série de propositions concrètes pour une meilleure diversification dans l'enseignement des langues (partie 3).

Ce *Guide* se présente sous deux formes: une «Version intégrale» (guide technique) et une Version de synthèse (destinée aux décideurs politiques). Il a été présenté lors de la Conférence de novembre sous forme d'un premier Projet qui sera soumis à un processus de consultation et de pilotage au sein des Etats membres en 2003-2004.

Le document est accompagné d'une série d'Etudes de références qui développent des points de la version intégrale. Les deux versions du Guide ainsi que la série d'études sont disponibles sur le site web – Section «Guide» – ou auprès de la Division).

Détails: Site web / Elaboration de politiques

Vers une plus grande cohérence des niveaux d'examens et des diplômes de langues

Des employeurs, universités et autres parties concernées n'ont souvent pas la moindre idée du profil linguistique des candidats, même quand ceux-ci présentent des diplômes officiels.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CEC), élaboré par la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, offre une échelle à six niveaux (A1, A2, B1, B2, C1, C2) définissant les compétences linguistiques. Cet outil de référence, déjà traduit dans dix-huit langues, est utilisé très largement pour l'élaboration de curricula, d'examens de langues, de manuels pédagogiques et pour la formation des enseignants. La Commission européenne, dans la «Résolution du Conseil sur la promotion de la diversité linguistique et de l'apprentissage des langues...» invite ses Etats membres «à mettre en place, sur la base du Cadre [...] des systèmes

permettant de valider les compétences linguistiques, en accordant une importance suffisante aux aptitudes acquises grâce à l'apprentissage non formel».

Afin d'aider les responsables d'examens à établir un lien entre leurs examens et ces six niveaux de manière fiable, le Conseil de l'Europe élabore actuellement un Manuel – prévu pour fin 2003 – qui sera complété par une version adaptée pour les enseignants pour qu'ils puissent également baser l'évaluation continue sur les niveaux du CEC. La Division des Politiques linguistiques vise ainsi à favoriser une plus grande transparence et cohérence dans l'interprétation que font les différents utilisateurs des six niveaux du CEC. Le résultat escompté est celui d'une plus grande véracité quant au calibrage des examens et diplômes de langues par rapport au CEC.

Journée européenne des langues (JEL)

Un événement célébré dans 44 pays

Pérennisée par le Conseil de l'Europe suite au succès de l'Année européenne des langues 2001, cette première JEL a rencontré un réel succès. Elle s'adressait à l'ensemble des Européens, de tout âge et de toute origine et avait pour thème «l'apprentissage tout au long de la vie». Les initiatives étaient multiples, de nature festive (concours, festivals, animations diverses etc.) ou axées sur des thèmes spécifiques (colloques, séminaires, tables rondes...) ou encore destinées au grand public (programmes radio ou TV). Toutes les catégories sociales étaient ainsi ciblées.

Des supports d'information

Un poster et un dépliant, téléchargeables du site web, ont été largement diffusés

et souvent adaptés aux besoins nationaux. Le Centre européen pour les langues vivantes (Graz) a élaboré une section interactive permettant d'enregistrer les événements prévus, et proposant des exemples de bonnes pratiques.

Les partenaires

Afin de faciliter la diffusion des informations et la liaison avec le Conseil de l'Europe, des personnes contacts ont été nommées dans presque tous les pays (liste disponible sur le site web). Plusieurs ONG ont également participé activement à la Journée.

Thèmes et prochaines étapes

La Journée 2003 ne se donne aucun thème particulier mais se base sur ses trois principaux objectifs:

- i. sensibiliser à l'importance de l'apprentissage des langues et d'une gamme diversifiée pour le développement du plurilinguisme et de la compréhension interculturelle;
- ii. maintenir et promouvoir la richesse et la diversité linguistique et culturelle de l'Europe;
- iii. encourager la poursuite de l'apprentissage des langues tout au long de la vie, dans le cadre scolaire et extra-scolaire.

La coordination de la JEL est assurée par la Division des politiques linguistiques et le Centre européen pour les langues vivantes qui coopèrent étroitement pour cette activité. ■

Le site web dédié à la JEL (www.coe.int/JEL) vient d'être réactualisé afin de proposer encore plus d'informations.

Projet régional «cadres législatifs pour l'assurance de la qualité en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie»

Ce projet régional est l'un des éléments stratégiques d'assistance à l'éducation déployée par la Direction de l'Education dans le cadre des «Partenariats pour le renouveau de l'éducation». Il associe un

soutien bilatéral aux réformes nationales et des échanges soutenus au niveau régional.

Par sa contribution au développement des mécanismes nationaux d'assurance de la qualité, notamment dans

le domaine de l'enseignement supérieur, ce projet devrait avoir des retombées à long terme sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et des opportunités dans la région du Caucase du Sud.

Bulletin éducation

N° 15 – septembre 2003

Sommaire

Editorial

	Page
Editorial	1
Réforme de l'éducation en Bosnie-Herzégovine	2
Séminaire à Brčko, Bosnie-Herzégovine, sur la formation des enseignants à l'éducation aux Droits de l'Homme	2
Séminaire des ministres européens de l'éducation « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité »	3
Education des enfants roms/tsiganes en Europe	4
Coopération dans le domaine de l'enseignement de l'histoire dans le Caucase du Nord	5
Enseignement de l'histoire dans l'Europe du Sud-Est dans le cadre du Pacte de Stabilité	5
Patrimoine des universités européennes	6
Politiques linguistiques	7
Projet régional « cadres législatifs pour l'assurance de la qualité en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie »	8
Flash info	9
Livres en bref	10
Calendrier des événements	11



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Le 3 avril 2003, la Serbie-Monténégro est devenue le 45^e Etat membre du Conseil de l'Europe. Cette adhésion est doublement importante: elle permet à l'Organisation de se rapprocher de son but de représenter l'Europe entière, et signale le début d'une nouvelle période dans les Balkans. Avec cette adhésion, tous les états de l'ex Yougoslavie sont rentrés dans l'espace européen; le processus d'intégration à la famille démocratique européenne peut donc aboutir.

La Direction de l'Education est particulièrement active en Europe du Sud-Est, notamment avec le récent lancement des programmes joints avec la Commission européenne pour la Serbie et le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine (BiH). Ces programmes complètent les travaux déjà réalisés au sein du programme-cadre de coopération mis sur pied en accord avec ces pays. Comme annoncé dans notre précédent numéro, vous trouverez des informations sur la réforme législative et les séminaires de formation des enseignants à l'éducation aux droits de l'homme en BiH (page 2).

Pour construire le futur, il faut confronter le passé et en tirer la leçon. Ce numéro rend compte du séminaire des Ministres européens de l'Education sur la « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité » et des initiatives prises pour que la mémoire de cette tragédie et de tous les génocides ne disparaisse pas (page 3). La contribution sur l'enseignement de l'histoire à la stabilité démocratique est illustrée

par la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans le Caucase du Nord, et son rôle de coordinateur dans le cadre du Pacte de Stabilité (page 5).

Se souvenir du passé c'est aussi se souvenir de nos institutions et de notre patrimoine culturel. La capacité des universités européennes à s'adapter aux changements est directement liée à la réforme actuelle menée pour réaliser un Espace européen de l'enseignement supérieur. Les problèmes concrets inhérents à ce processus sont examinés dans le projet sur le patrimoine des universités européennes (page 6).

Cohérence et harmonisation sont des mots clés pour l'éducation; l'instauration de normes communes – qu'il s'agisse de l'assurance de la qualité (page 8) ou des politiques linguistiques (page 7) – figure toujours parmi les activités prioritaires de la Direction de l'Education. Enfin, l'éducation doit être accessible à tous. En réponse à une Recommandation du Comité des Ministres, un projet vient d'être lancé pour développer des stratégies éducatives en faveur des enfants roms/tsiganes (page 4).

En somme, cette édition démontre que la construction d'une meilleure société pour tous les Européens est indissociable du lien entre le passé, le présent et l'avenir. C'est bien ce rôle multi-dimensionnel de l'éducation que la Direction de l'Education du Conseil de l'Europe tente de remplir à travers l'ensemble de ses activités

Gabriele Mazza

(Tél.: +33 (0)3 88 41 26 29)